

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 OCTOBRE 2017**

**PRESENTS** : Anne DROIN ; Henri MEJEAN ; Catherine BONY ; Vincent SEUX ; Kenza THIERS ; Martine DALMAS ; Jean-Isidore FORISSIER ; Daniel EPALLE ; Muriel BRUNON ; Roger DEFOURS ; François EPALLE ; Catherine MOUNIER ; Josselin DOURRET.

**ABSENTS EXCUSES** : Antonin DURIEU ayant donné pouvoir à Catherine BONY.  
Claudie CHORAIN ayant donné pouvoir à Daniel EPALLE.

**SECRETAIRE** : Henri MEJEAN.

Mr Roger DEFOURS fait remarquer que le contenu du mail d'Antonin DURIEU n'apparaît pas au compte rendu précédent : Mr DURIEU a écrit que bien que continuant à œuvrer activement pour les projets de la Commune et notamment pour les bâtiments communaux, il ne souhaite plus participer aux séances du Conseil Municipal. Son absence en séance du conseil est préjudiciable notamment pour les informations qu'il pouvait apporter sur les dossiers en cours.

**Renouvellement réseau d'eau potable le Tracollet : Avenant n°1 au marché TPJ :**

Pour les travaux au Tracollet, il y a des travaux complémentaires non prévus : 2 compteurs et leur regard qui permettent de détecter les fuites sur le réseau.

Approbation de cet avenant de 8 436,50 € déjà discuté lors du précédent Conseil Municipal.

**Transfert des charges des Zones d'Activités Economiques rapport CLECT :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes prendra en charge cette voirie de zone d'activité.

La surface de voirie concernée est de 2010 m<sup>2</sup>, pour 3015 € qui seront déduits de la dotation de compensation de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Après avoir entendu cet exposé, et délibéré par 13 voix Pour et 2 Contre, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT et valide le montant des charges transférées.

**Contrat de garantie de maintien de salaire M.N.T. avenant pour un taux de 1,99 % :**

Afin de préserver le niveau de protection des agents de la collectivité des conséquences d'un arrêt de travail prolongé par un maintien de salaire ou un complément en période de demi-traitement, il est demandé une augmentation à un taux de 1,99 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

**Appel à la solidarité nationale avec les territoires sinistrés par l'ouragan IRMA :**

Suite à une demande de l'association des Maires de France, un appel a été transféré à toutes les communes de France pour un don.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 3 voix Contre, 3 Abstentions et 9 Pour, approuve le versement d'une somme de 500 € sur le compte de la structure Protection Civile.

**BIBLIOTHEQUE : Convention de partenariat avec le Département :**

La présente convention définit les conditions d'octroi de l'aide technique du Département de la Loire et les engagements respectifs de chacun. Il est décidé d'approuver cette convention ainsi que le règlement de fonctionnement rédigé par les bénévoles à l'unanimité.

**Suppression des budgets annexes : Chaufferie bois et Réhabilitation de logements :**

Compte tenu des nouvelles données de gestion du réseau de chaleur (gestion par le SIEL), et qu'aucun projet d'investissement n'est envisagé sur le budget "Réhabilitation de logements", il est proposé de procéder à la

dissolution de ces 2 budgets annexes et de transférer les résultats au budget général de la Commune en fin d'exercice au 31 décembre 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire.

**Extension de la Maison de santé, loyers des praticiens :**

Madame le Maire rappelle que les loyers de la Maison de santé ont été fixé à 5,75 € TTC / m<sup>2</sup> en juin 2016. Il convient de calculer les loyers des nouveaux praticiens et d'établir un avenant à ceux déjà en place. En effet, les surfaces des communs étant partagées au prorata des surfaces, un nouveau tableau a été établi.

Pour faciliter la gestion du local multi usage, il est proposé d'approuver un forfait journalier de 25 € la journée et 15 € la demi-journée.

Madame le Maire n'a pas participé au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des surfaces et des loyers tels que présentés en annexe.

**Bail commercial du boucher et cession du matériel :**

Il convient de mettre en place un bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Madame le Maire propose un loyer mensuel de 250 € TTC. De plus le matériel appartenant à la mairie est cédé pour une valeur globale de 6 000 €.

Ces deux points sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**Démolition des bâtiments en centre bourg : convention avec la Communauté de Communes des Monts du Pilat :**

La Communauté de Communes propose une convention qui fixe les conditions d'attribution, avec le montant et les modalités de versement.

Une aide de 15 % est envisageable pour la démolition de la maison au 13b Route de Jonzieux, à proximité du Pôle médical.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer cette convention.

**Mise à disposition d'un local télétravail à M. POLLET :**

Madame le Maire présente une convention de mise à disposition gracieuse d'un bureau au sein de la mairie pour Mr Gilles POLLET, correspondant territorial de la Direction Départementale des Territoires de la Loire, dans le cadre du télétravail. Cette convention fixe les clauses et conditions de cette mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 pour un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

---